

**COMPTE RENDU DU CONSEIL DE VIE SOCIALE
MERCREDI 27 JUIN 2018 – 14h30**

Personnes présentes :

- | | |
|---------------|-------------|
| - Me Fleurant | - Me Tiry |
| - Mr Bombart | - Mr Place |
| - Me Deloeil | - Me Loze |
| - Mme Pichon | - Me Gruart |

Personnes excusées : Mr Becuwe, M. Ghienne, Me Bertieaux

Ouverture de la séance à 14h30

Madame TIRY fait la lecture du courrier d'une famille de résident portant sur le linge et sur l'animation.

Entretien du linge

Concernant les problèmes d'entretien du linge, il faut savoir que le contrat conclu avec le prestataire est valable pour une durée d'un an. Rompre ce contrat avant son terme nous obligerait à régler l'ensemble des factures jusqu'à la fin prévu du contrat. Nous ne pouvons donc pas nous permettre de financer cette rupture.

En attendant de prendre éventuellement une telle décision, nous continuons de transmettre chaque réclamation au prestataire et allons les rencontrer début juillet. Nous avons mis également en place depuis mi-juin un suivi en entrée et sortie des vêtements confiés à la blanchisserie et ceux récupérés.

Participation aux animations

Au sujet de l'animation et contrairement à ceux qui est demandé dans le courrier qui nous a été adressé nous ne pouvons obliger un résident à participer à une activité. Cela doit être une volonté de leur part, un plaisir de se rendre à l'animation. Dans le cadre de la prise en charge au pôle d'activités et de soins adaptés (PASA) les résidents ont également le choix d'y participer et d'y rester ou non toute la journée. Nous ne faisons rien contre la volonté des résidents et ce même si les familles souhaiteraient parfois une sollicitation plus accrue de leur parent.

Augmentation du prix de journée

La problématique concernant la hausse du prix de journée à d'ores et déjà été soulevé en Conseil d'Administration.

La Résidence La Treille doit faire face à ce jour à une perte escomptée de 250 000 € suite au changement législatif de la fin d'année 2017. En effet, les aides de l'état pour l'embauche de salariés en emploi aidé ont été supprimées.

Madame TIRY souhaite recueillir l'avis consultatif du conseil de la vie sociale sur ce sujet.

Le déménagement de la Résidence en 2016 a engendré une perte qui est normal et que nous avions prévu. Cependant nous n'avons pu anticiper que nous enchaînerions avec une seconde année difficile en raison de la diminution voire de la suppression des aides de l'Etat sur certains postes. Pour assainir la situation nous devons donc soit augmenter le prix de journée soit réduire notre masse salariale.

Le conseil de la vie sociale ne souhaite pas voir diminuer le nombre de salariés qu'il trouve déjà juste.

Madame TIRY informe le conseil de la vie sociale que les prix de journée des EHPAD aux alentours et nettement supérieur aux notre pour ceux proposant la même qualité de service. Actuellement nous avons un prix de journée à 62.80 €, la Maison Communautaire à Valenciennes est à 66.88 €, l'EHPAD à Maing est à 70 € par jour, Les Feuillantines à Quivréchain et Paul Vaillant Couturier à Marly sont à 80 € par jour.

On ne peut pas continuer à 62.80€ par jour en maintenant le même niveau de qualité dans la prise en charge auprès des résidents, nous sommes obligés de passer par une augmentation du tarif journalier. A contrario de beaucoup d'autres Résidences, il y a très peu de supplément à notre tarif, l'entretien du linge, les repas, l'animation sont pris en compte dans ce tarif journalier.

Madame TIRY préconise donc une augmentation de 10 € du prix de journée.

Le Conseil de la Vie Sociale accepte et souhaite que cela ait lieu en une seule fois.

L'augmentation ne sera effective qu'après validation par le Conseil d'Administration.

Lors de la dernière réunion du Conseil d'Administration le Président s'est positionné contre cette augmentation bien que l'ensemble des administrateurs étaient pour en raison de la situation financière actuelle.

Validation du projet d'établissement 2018 – 2023 et documents issus de la loi 2002-2

Le projet d'établissement avait été distribué à la suite du dernier conseil de la vie sociale pour que chaque membre puisse prendre le temps de lire le projet.

Madame GRUART a fait la lecture des modifications apportées aux règlements de fonctionnement de l'EHPAD et de l'UVA, au contrat de séjour et au livret d'accueil.

Les modifications ont été validées par le conseil de la vie sociale. Une note de synthèse sera transmise aux résidents et à leur famille par le biais des factures début juillet.

Questions des résidents

Monsieur BOMBART relate les plaintes de quelques résidents quant au trop nombreux repas servis en ce moment. En effet, avec l'arrivée des grosses chaleurs nous privilégions les repas froids. Ces avis est minoritaire.

Fin de la séance à 15h50

Monsieur BOMBART

Président du CVS

Madame PICHON

Vice-Présidente du CVS